

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 10 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 4 avril 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Madame Evelyne DUGARDIN, Monsieur Mustapha HABBOUR, Monsieur Serge RAGO, Monsieur David MINNE, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Aurore FERNANDEZ, Madame Mariane VETU.

Madame Naïma BENBRAHIM qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sébastien LESTRIEZ qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH qui donne procuration à Monsieur Philippe DORNE
Madame Aurélie DUTAILLY qui donne procuration à Monsieur Anthony DELHORS
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Monsieur Daniel SENYSZEN
Madame Clarisse KACZMAREK qui donne procuration à Madame Aurore FERNANDEZ
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 20, le nombre de votants 27 dont 7 procurations

Madame Géraldine MUSZYNSKI est nommée Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

Madame le Maire : Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 mars, y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à la majorité (20 pour – 7 abstentions)

Merci.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Madame le Maire : Concernant le compte-rendu des décisions, concernant ces décisions, il y a des conventions d'occupation de salles, demande de subvention dans le cadre du Fonds Vert,

dans le cadre de l'épicerie solidaire et sociale. Des demandes d'interventions ? Monsieur DORNE, oui ? Attendez, on va vous passer un micro, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, je me demandais si cette décision, relevant du Fonds Vert, n'aurait pas dû faire l'objet d'une délibération au sein de ce Conseil Municipal. Madame MARIINI, je m'adresse à Madame le Maire (inaudible) je m'adresse bien à Madame le Maire, d'accord ?

Madame le Maire : C'est concernant la convention, non, pas de délibération à prendre. Je vérifie ce que je signe.

Monsieur DORNE : C'est une demande du Fonds Vert, dans le cadre, je pense, de la rénovation énergétique du bâtiment.

Madame le Maire : C'est la convention, alors je vais reprendre, c'est la convention, alors, du coup, c'est la demande de subvention auprès de l'Etat au titre des Fonds Vert dans le cadre des travaux de rénovation du local sis 106 bis, rue Basly.

Monsieur DORNE : J'entends bien, Madame le Maire.

Madame le Maire : Donc j'ai une délégation depuis le 9 décembre 2020 donnant pouvoir à Madame le Maire de demander à tout organisme financeur quel que soit le montant attribuable et le coût estimé de l'opération, et même l'attribution de subventions. Voilà, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Oui, mais enfin, là c'est dans le cadre du Fonds Verts, le Fonds Vert, vous avez dû présenter un dossier complet, parce qu'ici on n'a aucune estimation du coût de la réalisation, on est d'accord, donc est-ce que vous êtes en mesure de nous présenter ce dossier complet, c'est-à-dire même déjà les postes d'opérations au niveau dépenses ?

Madame le Maire : On en a quelques-uns d'estimés, mais pas dans la globalité.

Monsieur DORNE : Vous sollicitez une subvention de 80 %, avec probablement si ces 80% sont rendus complets, vous avez quand même un reste à charge de 20%. Mais pour demander une subvention de 80%, il faut quand même avoir une estimation globale, est-ce que vous êtes en mesure de nous la fournir, de nous la communiquer ?

Madame le Maire : Donc là comme j'avais déjà dit la dernière fois, les Fonds Verts c'est au niveau des études, et là, la SPL travaille dessus par rapport, justement, à cette demande de subvention.

Monsieur DORNE : Parce que le Fonds Vert, ça fait partie du Ministère de la Transition Ecologique, et les dossiers sont clairement définis, il y a vraiment une procédure à suivre.

Madame le Maire : Je sais, Monsieur DORNE : j'ai vu le dossier aussi, c'est Madame MARIINI qui l'a rempli mais je les ai vus mais il y a de nombreuses pages. Il n'y a pas de souci.

Monsieur DORNE : Est-ce que vous seriez en mesure, justement, de nous communiquer les données de ce dossier ?

Madame le Maire : Monsieur DORNE, je vous les transmettrai comme je fais à chaque Conseil Municipal, quand je transmets les éléments, je joue la transparence, je ne vois pas pourquoi vous m'interpellez à ce sujet. Je fais toujours le nécessaire.

Monsieur DORNE : Parce que, là, vous nous demandez de voter éventuellement pour une décision, pour laquelle on a aucun élément.

Madame le Maire : C'est une demande, Monsieur DORNE, si c'est un encaissement on délibèrera comme le fait habituellement. Comme on le fait, on va le faire au niveau des délibérations, vous allez les voir, on est obligé de passer en délibérations, là je n'ai pas le choix que de les passer en délibération, là c'est juste une demande en fait.

Monsieur DORNE : Donc ça fera l'objet d'une délibération ?

Madame le Maire : Par la suite, oui. On n'aura pas le choix. Pour les encaissements, on est bien obligés, Monsieur DORNE. Ça c'est une demande pour le dossier de subvention.

Monsieur DORNE : Nous, ce qu'on voudrait savoir, c'est le coût global de l'opération, pour laquelle vous demandez 80%. 80% de quoi ? De 50 000 € ? De 60 000 € ? De 70 000 € ? C'est ça qu'on voudrait savoir.

Madame le Maire : On vous transmettra les éléments, mais là au niveau des études on n'a qu'une partie des montants, en fait. On a une partie des montants sur certains montants, mais pas la globalité du projet, en fait.

Monsieur DORNE : Donc vous demandez 80% sur... voilà, sur une hypothèse.

Madame le Maire : Comme on l'a fait pour la DETR, comme on l'a fait au mois de décembre pour la DETR quand il fallait faire passer la délibération pour le 31 décembre, quand je vous avais dit que vous auriez eu, que je vous aurais présenté ça au prochain Conseil, c'est ce que j'ai fait tout de suite derrière, donc je ferai la même chose.

Monsieur DORNE : En ce qui concerne le Fonds Vert, pourtant il y a une procédure à respecter.

Madame le Maire : Oui, on la respecte, Monsieur DORNE, la procédure, quoi que vous disiez. On la respecte, Monsieur DORNE, point barre.

Monsieur DORNE : Oui, mais donnez-nous les éléments, donnez-nous les éléments, déjà, dès demain, donnez-nous déjà une estimation du projet. Parce que le Fonds Vert va s'appliquer, si vous demandez 80% en matière de rénovation énergétique des bâtiments. Mais cette rénovation énergétique va devoir remplir certaines conditions. Donc à partir de ce moment-là, vous devez être en mesure de chiffrer les différents postes de dépenses.

Les finances, l'étude est en cours donc pas de souci, on a une estimation mais pas un prix définitif, je ne vais pas vous donner un prix, la dernière fois je vous ai annoncé un prix mais vous allez voir qu'on a encore eu des surprises, donc voilà, j'annoncerai les prix quand ça sera vraiment finalisé, en fait. D'autres demandes d'interventions concernant cette décision ?

Monsieur DORNE : On n'est pas dans la transparence.

Madame le Maire : On la joue, Monsieur DORNE, la transparence. La dernière fois pour la DETR aussi, non mais je vais le redire parce qu'à un moment donné, ça suffit.

Monsieur DORNE : Ne parlez pas de la DETR.

Madame le Maire : Non mais c'est la même chose, c'est la même chose, quand je prends une décision, la délibération passe ensuite, je joue la transparence, alors arrêtez de dire que je ne joue pas la transparence, Monsieur DORNE. Monsieur CAUX ? Monsieur DORNE, point. Je passe à Monsieur CAUX. Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Juste une question, Madame le Maire, la dernière fois au dernier Conseil Municipal, dans le compte rendu des décisions, j'étais intervenu sur votre décision sur le retrait du CNAS, vous m'aviez dit que ça aurait fait partie des décisions au prochain Conseil et ça n'y figure pas.

Madame le Maire : Alors, le CNAS me dit que non, il n'y a pas besoin de passer de délibération ni de décision. Juste un courrier aux personnes concernées et ça a été le cas, voilà, c'est un retour du CNAS, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Ça n'était pas une décision de votre part.

Madame le Maire : Oui mais ils disent que ce n'était pas une décision, il suffit juste faire un courrier aux personnes concernées et elles l'ont eu, donc voilà. Donc concernant les décisions, comme je le fais habituellement, même si ce n'est pas pour passer au vote et qu'on ne passe pas au vote, mais j'aime bien, mes élus sont informés de tous les projets, donc des votes contraires ? Des abstentions ? Donc vous ne prenez pas part au vote ? Il y a des personnes qui ne prennent pas part au vote ?

Voté à la majorité (20 pour – 7 élus ne prennent pas part au vote)

DELIBERATION N°1 : VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire : Donc je vais parler des dépenses, investissements et le reste. Donc il est à noter le maintien de résultats excédentaires en section de fonctionnement. En investissement le résultat de clôture est également excédentaire. Le résultat de fonctionnement ne cesse de croître, en passant de 575 481,62 € en 2022 à 830 084, 58 € en 2023. En fonctionnement, il s'élève à 1 284 246,21 € contre 942 940,34 € l'an dernier. Le résultat cumulé s'élève en investissement à 414 502,31 € sachant qu'il était de 198 101,89 € l'an dernier. D'après le document « Valorisation financière et fiscale », édité par la DGFIP, en 2023 la commune a retrouvé des marges de manoeuvre en matière de dépenses malgré le contexte inflationniste, elle a réussi à maîtriser ses dépenses de fonctionnement, grâce à la baisse des charges de personnel associée à une hausse des recettes de fonctionnement. Cette situation a eu un impact positif sur la capacité d'auto-financement et a permis de financer une partie de sa politique d'investissement. La situation financière de la commune d'Evin-Malmaison est saine car les équilibres financiers sont respectés. La commune pourra continuer de puiser dans le fonds de roulement pour financer une partie de sa politique d'investissement future ; grâce à la nette amélioration de sa CAF, la commune a maintenu un ratio d'endettement bas qui maintenant peut être considéré

comme maîtrisé. Voilà, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions concernant le compte de gestion ? On va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à la majorité (20 pour – 7 contre)

Concernant le compte administratif, est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur CAUX,

Monsieur CAUX : Oui, très vite sur le compte administratif, parce que, bon, on n'a pas pu, encore une fois, étudier complètement l'intégralité des documents qui nous ont été transmis hier soir tardivement, soit un reste de factures. Le compte de gestion, on n'est pas intervenus parce que c'est la lecture qu'en fait la perception, mais c'est un copié-collé du compte administratif. On s'étonne quand même du résultat de clôture du fonctionnement, qui est en nette hausse, alors qu'il y a trois ans, on avait tiré la sonnette d'alarme sur la capacité d'auto-financement dégagée qui ne permettait même pas de rembourser les emprunts alors qu'on connaît une crise sans précédent avec des augmentations tous azimuts, vous réalisez la prouesse de multiplier par 2,5 l'excédent de fonctionnement. Quand on ne regarde pas en diagonale mais quand on regarde un petit peu plus profondément, on se rend compte, Madame le Maire, que les documents transmis...

Madame le Maire : Monsieur CAUX, excusez-moi, je vais vous laisser continuer, mais on est bien d'accord, ce n'est pas le compte administratif que vous avez eu hier, mais c'est les factures, parce que le compte administratif vous l'avez eu il y a plus d'une semaine et le budget il y a douze jours. On est d'accord, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : On est d'accord.

Madame le Maire : On est d'accord, parce que j'ai eu un doute, comme quoi vous avez eu le compte administratif hier.

Monsieur CAUX : Non, non, voilà, ce sont les factures reçues, il y a encore des factures de l'exercice précédent, qui nous laissent croire que, justement, le compte administratif ne relève pas encore de l'intégralité des factures payées sur l'année, donc si les factures, toutes les factures ne sont pas payées, on ne peut pas attribuer un résultat de clôture comme il est décrit. Donc c'est juste ce que je voulais dire, c'était juste pour justifier notre vote contraire sur le compte de gestion, et le compte administratif pour lequel nous ne sommes pas d'accord.

Madame le Maire : Aussi bien, je veux quand même dire que sur les restes à réaliser, les rattachements sont également sur le nouveau budget 2024. Donc Monsieur CAUX, ne dites pas ce qu'il ne faut pas dire.

Monsieur CAUX : Là on parle du compte administratif.

Madame le Maire : Oui, je suis d'accord avec vous mais on reprend quand même les restes à réaliser 2023, on les met sur le budget 2024, et les mandatement également. Donc même s'il y a des factures, comme vous le dites, en retard, voilà, elles seront payées sur 2024, et encore quand je parle d'un retard, parce que maintenant j'ai demandé de mettre un cachet quand on les reçoit en papier, parce que ça arrive encore d'en recevoir en papier, de mettre le cachet à la date où on les reçoit. On a relancé un prestataire, pas moi, la personne qui s'occupe des mandats, a relancé dernièrement un prestataire, et elle l'a relancé à plusieurs reprises, on a eu des factures

de février 2023 en mars 2024. Donc ce n'est pas la commune qui ne veut pas les payer, c'est des prestataires qui ne font pas non plus, si je peux me permettre, l'envoi de factures.

Monsieur CAUX : C'est votre interprétation.

Madame le Maire : J'interprète ce que j'entends et ce que je vois, Monsieur CAUX. Je joue la transparence auprès de tout le monde.

Monsieur CAUX : Eh bien, nous aussi.

Madame le Maire : Ne dites pas en fait par rapport que les factures ne sont pas payées, elles sont reprises, je le répète, dans les restes à réaliser, et le mandatement aussi, merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je vais laisser la parole, ma Première Adjointe n'est pas présente, elle s'est excusée, dans le tableau, Madame BENGRIBA va prendre la part des votes.

Madame BENGRIBA : Merci, Madame le Maire. Madame le Maire ayant quitté la salle, nous allons passer au vote. Des abstentions ? Des votes contraires ? Qui est pour ? 7 contre et 20 pour.

Voté à la majorité (20 pour – 7 contre)

Monsieur CAUX : Non, pas 20 pour. Madame le Maire n'est pas là.

Madame MARIINI : Il y aura 19, vous avez entièrement raison.

Madame BENGRIBA : Merci, Monsieur CAUX. Madame le Maire, le compte de gestion a été voté. Le compte de gestion et administratif. Merci.

Madame le Maire : Merci beaucoup, donc on va passer à la délibération suivante.

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2023

Madame le Maire : Concernant les affectations, donc au niveau investissement, donc le compte 001 est de 456 230,98 €. Le compte 10-68, 377 250, et le fonctionnement le compte 002, 906 996,21 €. Donc concernant, je vais quand même vous le dire, je ne sais pas si vous avez lu, vous avez de nouveau un budget, parce qu'il manquait 98 centimes au compte 001 que j'ai demandé de rajouter, et également au niveau des subventions aux associations, j'ai des associations qui ont rendu leur dossier après l'envoi du budget, donc on a revalorisé ce montant. Donc il est proposé d'affecter les résultats d'investissement de cette année dans cette section et de la cloître par un versement de la section de fonctionnement à hauteur de 377 250 € contre 683 785,23 € l'an dernier. Donc est affectée en fonctionnement la somme de 906 996,21 €. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ?

Voté à la majorité (20 pour – 7 contre)

Je vous remercie.

DELIBERATION N°4 : VOTE DES TAUX

Madame le Maire : Concernant le vote des taux, donc là c'est la reprise des votes des taux, depuis 2014 c'est les mêmes taux, donc il est proposé un maintien des taux pour les taxes foncières, je rappelle que ces derniers sont inchangés depuis mon élection en tant que Maire, depuis 2015. Il est à noter comme le reflètent l'état 12-59 joint en annexe, que les bases sont en hausse et cette année, en 2024, la commune bénéficie d'un coefficient correcteur dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation d'un montant passant à 98 826,00 € sachant que l'an dernier il était de 96 549 €, donc c'est vrai que, normalement, je ne dois pas détailler, vous voyez, comme sur le tableau, les 48,83, normalement c'est ce qui est repris au niveau communal, mais je vais le détailler quand même parce que la part communale est de 26,57, et rappelez-vous, on a dû prendre en compte le taux du département rajouté à celle de la commune de 22,26, donc ça fait une somme globale de 48,83 mais la commune a bien un taux de 26,57%. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°5 : BUDGET PRIMITIF 2024

Madame le Maire : Concernant le budget 2024, donc concernant les recettes de fonctionnement, on retrouve des pourcentages sensiblement identiques comme les impôts et taxes, 1 766 663 €.

Madame MARIINI : Il vous manque un slide.

Madame le Maire : Je l'ai mis à l'envers. Excusez-moi. On ne rentre pas dans les corrections. Donc concernant le budget de fonctionnement, il est proposé un budget 2024 à hauteur de 3 702 061,88 €, en dépenses, et 4 452 177,21 € en recettes, contre 3 962 890, 63 € l'an dernier. Ce budget 2024 se répartit à hauteur de 3 613 590,44 € contre 3 955 890, 63 € pour les dépenses réelles que je vais développer par la suite et à hauteur de 88 741, 44 € pour les dépenses d'ordre, donc vous les voyez juste en petit en haut à gauche, en orange. Je vais passer la suivante, c'est celle-ci, voilà, concernant les recettes de fonctionnement, on trouve des pourcentages sensiblement identiques, impôts et taxes 1 766 663 €, soit 49,8% contre 1 726 680 €, soit 49%. Dotations et participations, 1 225 018 €, soit 36,6 % contre 1 113 049 € soit 38 %. Les recettes des services, 513 000 €, soit 14, 5% contre 558 500 €, 16%. L'excédent reporté, 906 996, 24 € soit 20%, et en 2022, 162 465,22 € soit 15%. Puis des recettes plus infimes à hauteur de 2 à 0%, d'autres recettes de gestion courante 36 000 € pour un budget total de 4 452 177,21 €, contre 3 968 083,63 € en 2023. Donc comme évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire, les deux principaux postes de dépenses sont les charges de personnel à hauteur de 55% contre 53% soit 1 993 690 € contre 2 100 000 € l'an dernier, et les charges à caractère général dites dépenses courantes sur le trafic à hauteur de 38%, soit 1 367 498 € contre 1 490 151 € l'an dernier. Ensuite à hauteur de 7% cumulés se retrouvent d'une part autres dépenses de gestion courante d'un montant de 189 708 € contre 176 560 € soit 5% qui correspondent essentiellement aux indemnités des élus, aux subventions aux associations et au CCAS. D'autre part, les dépenses financières, 62 194,44 € soit 2% qui correspondent essentiellement aux intérêts de la dette, puis ensuite les dépenses minimes, les dépenses exceptionnelles 500 € pour un total de dépenses à hauteur de 3 702 061,88 €.

Au niveau du budget d'investissement, donc en section d'investissement, il est proposé que les dépenses s'élèvent à 1 404 970,10 €, et les recettes à hauteur de 1 623 440,42 € ; ce budget 2023 se répartit à hauteur de 1 362 242 € contre 2 250 507,88 € l'an dernier pour les dépenses réelles que je vais vous développer par la suite et à hauteur de 41 728,67 € contre 115 534,12 € l'an dernier pour les restes à réaliser en dépenses. Les recettes s'élèvent à 1 623 440,42 €, il est proposé des recettes réelles à hauteur de 1 167 211,44 € contre 1 756 150,23 € que je vais vous détailler, et un report de 456 230,98 € contre 346 309,77 €.

Concernant les recettes d'investissement 2024, pour votre information, les recettes d'investissement sont conformes aux recettes habituelles, donc vous avez la FCTVA à hauteur de 100 000 € et les taxes d'aménagement à hauteur de 10 000 €, les subventions de l'ordre de 491 488 €, et, bien évidemment, repris l'excédent de l'année 2023 pour 456 230,98 € contre 346 309,77 €, ainsi que les versements de la section de fonctionnement à hauteur de 377 250 € contre 683 785,23 €. Il est à noter qu'il n'est ni prévu ni envisagé la contractualisation d'un emprunt.

Concernant les dépenses d'investissement, je vais les détailler par la suite et on va confirmer ce qui a été donné dans le ROB. Donc pour les projets, rue Jaurès et Lamendin pour un montant inscrit de 793 698,00 € mais sera contrebalancé par des recettes, objet de la dernière délib de ce Conseil. Eclairage public pour un montant de 110 970 € avec une subvention de 33 000 €. La réfection de la toiture de la salle Dutilleul pour un montant de 50 921 € et une subvention à hauteur de 10 608,00 €, le muret et le portail de l'école Dolto pour un montant de 60 936,00 € avec une subvention à hauteur de 24 344,00 €, changement des portes de l'école Méresse pour un montant de 15 360,00 €, la vidéoprotection pour 6 383 € et une subvention de 3 241 €. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant ce budget ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, dans la note de présentation synthétique du budget 2024 que, justement, vous nous avez transmise, vous précisez également que les charges financières sont en hausse en raison du remboursement de l'emprunt de 620 000 €. Donc, d'après les éléments que vous nous avez transmis au niveau du tableau général pour ce budget primitif, nous n'avons pas trouvé dans la liste de tous les crédits en cours dans le cadre de l'encours de la dette, justement cet emprunt de 620 000 €. Est-ce que vous pouvez nous apporter des précisions ?

Madame le Maire : Oui, il a été budgétisé en 2020 mais on a un problème avec l'histoire du logiciel par rapport à la transformation au niveau de la M14 et de la M57, on a rencontré, en fait, si je peux me permettre, il y a des comptes, ce n'est plus les mêmes comptes, donc ils ont été, comment on appelle ça, je ne sais plus comment on appelle ça, les articles ne sont pas les mêmes mais normalement vous les retrouvez dans un autre article par rapport aux emprunts.

Monsieur DORNE : Parce que là on a toute la liste des autres crédits en cours au niveau des depuis 2007 jusque 2015, mais ce crédit-là, par contre on ne l'a pas vu, on ne l'a pas trouvé.

Madame le Maire : C'est l'histoire de l'annexe, c'est ça ? Par rapport à l'annexe ?

Monsieur CAUX : L'article de l'emprunt, il n'a pas changé.

Madame MARIINI : Non non, ce n'est pas l'article, c'est l'histoire de l'annexe.

Madame Maire : C'est la note, en fait, au niveau de l'annexe, qu'on vous a joint, c'est ça, Maryline ?

Madame MIELOT : En fait, excusez-moi, c'est par rapport au problème qu'on a avec la Caisse des Dépôts qui ne nous a pas envoyé les bons tableaux d'amortissements.

Madame MARIINI : Le dernier.

Madame le Maire : D'accord, mais sinon au niveau du budget, il n'y a pas de souci.

Madame MARIINI : Oui, c'est au budget. C'est fait. C'est l'annexe.

Madame le Maire : En fait l'annexe que vous avez reçue, ce n'est pas la bonne qui a été transmise, c'est ça.

Monsieur DORNE : D'accord. Parce que le remboursement de cet emprunt, il a commencé quand, c'est 620 000 € ?

Madame le Maire : Pour moi, c'était au moins de juin.

Madame MARIINI : Avril.

Madame le Maire : On a déjà payé.

Madame MARIINI : Oui, on a déjà payé, l'année dernière on a fait

Madame MIELOT : En 2020 on a fait les frais de financement.

Madame le Maire : C'est ça.

Madame MARIINI : C'était les frais de dossier.

Madame le Maire : Frais de dossier en 2023 si je ne me trompe pas, et là, pour moi, en mars ou au 1^{er} avril.

Madame MARIINI : C'était avril, la première.

Madame le Maire : C'était avril, je crois, les 620 000 €, Monsieur DORNE. Il me semble que c'était au 1^{er} avril.

Monsieur DORNE : Merci.

Madame le Maire : De rien. D'autres demandes d'interventions concernant ce budget ? Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Oui, c'est juste sur les projets en investissement, vous ne prévoyez rien pour la salle des sports ?

Madame le Maire : C'est déjà fait, Monsieur CAUX, ça a été fait. Ça a été fait, Monsieur CAUX, je peux laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Oui, Monsieur CAUX, donc sur la toiture de la salle Budillon en elle-même, salle de basket, toute la couverture a été refaite en membrane, ça a été terminé en début d'année,

et là on a refait des morceaux de toiture sur la salle de boxe, donc aujourd'hui il n'y a plus de fuite, et on a refait aussi le local des boulistes, effectivement, voilà.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Juste pour savoir, la vidéoprotection, c'est pour où ?

Madame le Maire : Vous n'étiez pas là au dernier Conseil, donc j'avais précisé, il y avait la mairie, il y avait la salle Dutilleul devant et derrière au niveau de la Maison pour Tous, et également au niveau du centre Gino Sanna. D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. On va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à la majorité (20 pour – 7 abstentions)

Je vous remercie.

DELIBERATION N°6 : SUBVENTION D'AIDE AU FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire : Donc pour faire face aux besoins de fonctionnement du CCAS dans le cadre du PRE, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 32 000 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Sachant que ça a été validé en Conseil d'Administration mardi. Le Conseil d'Administration c'était mardi. Donc pas de vote contraire ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°7 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire : Lors de l'examen des dossiers ont particulièrement été examinés les points suivants : l'organisation d'évènements au sein de la commune, la participation à la vie communale, le nombre de licenciés pour les associations sportives et au nombre d'adhérents, le besoin de fonctionnement réserve financière, le budget prévisionnel, l'exercice en cours et le bilan d'activité de l'exercice précédent et d'autofinancement. Il est précisé que sont accordés des bonus dans les cas suivants : la remise de dossier complet dans les délais, la représentation de la commune en extérieur, le niveau de compétition départemental, régional, national et international, de plus il est à noter que l'absence d'assemblée générale avec établissement d'un bilan financier et moral est sanctionnée. Cette année, lors de l'étude de certains dossiers, il a été constaté que certaines informations relatives au budget prévisionnel, réserve financière ou aux comptes et résultats manquaient. Ces informations étant essentielles, dès lors elles ont été demandées aux associations concernées par courrier. Donc au niveau, voilà, là c'est les subventions, vous avez dû recevoir ça également, dans votre envoi, pour votre information je ne l'ai plus en tête, au niveau des budgets, si vous pouvez me ressortir ce qui a été présenté en commission finances, moi je l'ai là. Concernant la somme, il y a en a pour, attendez, je vais prendre mes notes, sachant que cette année les subventions sont en hausse pour les associations, il y a un peu plus, bientôt 6 000 € en plus par rapport à ce qu'on avait voté l'année dernière, je n'ai pas mes notes.

Madame MARIINI : J'essaie de regarder.

Madame le Maire : Essayez de regarder sur le dernier slide de commission finances ?

Madame MARIINI : Je regarde. En fait le montant de cette année c'est 47 190 €.

Madame Maire : Voilà, sachant que le montant cette année est de 47 190 € contre 41 910 €, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, on a arrondi à 50 000 € pour les subventions car on peut avoir des subventions exceptionnelles, on n'a pas pour l'instant de demande particulière à ce sujet. Donc on a valorisé à 50 000 € sur les subventions 2024. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant les associations ? Je n'en vois pas. Donc concernant les présidents ou les personnes qui font partie d'associations, si vous voulez donner vos noms et pour quelles associations, s'il vous plaît ? Pour ne pas prendre part au vote. Monsieur HAGE, association les Belles d'Evin, Monsieur DORNE pour les Anciens Combattants, Madame VETU pour l'APE Méresse. Il n'y en a pas d'autre ? Monsieur ? Tu ne fais pas partie du bureau ? Non. Il n'y a pas de membre de bureau d'autre association ? Non, je suis en train de faire le tour, non, je n'en vois pas. Donc des votes contraires concernant ces subventions ? D'accord. Madame TAHAR-CHAOUCH pour la Verte Plaine.

Madame MARIINI : On ne finance pas la Verte Plaine.

Madame le Maire : Mais on ne finance pas la Verte Plaine, elle n'a pas demandé de dossier de subvention, non il n'y a pas de dossier de subvention.

Madame MARIINI : Pour moi il y a Madame KACZMAREK.

Madame le Maire : Pour l'APE Méresse ? Ah, pour la Lyre Evinoise. Madame KACZMAREK pour la Lyre Evinoise. Merci. Donc là on va pouvoir passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°8 : EXONERATION DES DROITS DE PLACE POUR LES COMMERCANTS

Madame le Maire : Donc concernant l'exonération de droits de place, en fait on l'avait déjà fait lors du COVID face à la crise sanitaire mais il est proposé de prolonger l'exonération totale de droits de place pour le marché hebdomadaire pour 2024.

Madame MARIINI : C'est crise économique.

Madame le Maire : Non, c'est crise économique, et non sanitaire. Donc y a-t-il des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°9 : FONDS DE CONCOURS PISCINE DE L'AGGLOMERATION POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire : Donc c'est pour encaisser la somme de 2 358,71 €, c'est pour que les enfants des primaires puissent aller apprendre à nager, actuellement sur la commune de Courrières, sachant qu'au niveau de l'agglomération il y a une enveloppe de 50 000 € pour les 14 communes, répartis en fonction des demandes. Là on n'a pas tout à fait les 50%, parce qu'on a énormément d'enfants, tant mieux, qui sont partis nager dans différentes communes, donc là on a un peu moins par rapport à notre demande, on est à 2 358,71 €, et nous c'est à peu près 2 500 qu'on a, à peu près 2 600 € mais bon, la commune, bien sûr, ajoutera ces éléments sans problème. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°10 : ENCAISSEMENT DE LA SUBVENTION DE L'ADEME POUR LES ETUDES DE SOLS, DE GAZ, ET LE PLAN DE GESTION DE LA FOSSE 8

Madame le Maire : Concernant les encaissements, toujours la subvention de l'ADEME, pour l'étude de sols, de gaz et le plan de gestion de la Fosse 8, l'agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie a décidé de financer cette étude à hauteur de 30 716 €. Comme je le disais tout à l'heure, les délib pour faire connaître les encaissements au niveau des subventions, et il y aura d'autres éléments également. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, est-ce que c'est en rapport avec la décision que vous avez votée lors du dernier Conseil du 27 mars pour le marché d'études avec le cabinet GINGER BURGEAP concernant justement l'étude des sols au niveau de la fosse 8 ?

Madame le Maire : Celui-ci, je ne sais plus si c'est ça.

Madame MARIINI : Oui oui, c'est tout à fait ça.

Monsieur DORNE : Une étude qui était chiffrée à 48 000 €. Est-ce que c'est en rapport avec ça ?

Madame le Maire : Oui, j'ai eu un doute par rapport à ça mais c'est celle-ci, oui. C'est l'étude GINGER, c'est GINGER qui va venir sur la Fosse 8 pour faire l'étude.

Monsieur DORNE : D'accord, donc ce qui voudrait dire qu'il y aurait un reste à charge d'un peu plus de 10 084 € à charge de la commune, en fait.

Madame le Maire : On est d'accord.

Monsieur DORNE : On est d'accord ?

Madame le Maire : Qui a été mis au budget. Donc d'autres demandes d'intervention, pardon, excusez-moi, pour cette délibération ? Non, je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

DELIBERATION N°11 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE POUR LES RUES JAURES ET LAMENDIN

Madame le Maire : Alors, là j'ai une bonne surprise à vous annoncer, l'attribution du fonds de concours communautaire pour les rues Jaurès et Lamendin ; vous m'avez interpellée au dernier Conseil si je ne me trompe pas, et on n'avait pas la somme globale, je vous avais parlé de 300 000 € concernant cette attribution, donc là, dans le cadre du PTE, l'Agglo nous accompagne comme annoncé lors du précédent Conseil, là je vous avais dit 300 000 € mais ça ne sera pas 300 000 €, mais ça sera un co-financement à 473 550 € donc c'est une très bonne nouvelle pour la commune donc c'est dans le cadre du projet PAS, Projet d'Accompagnement Stratégique. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire : Au niveau de la cellule de veille, des chiffres rassurants, stables et en légère baisse par rapport à ce qui a été communiqué par la police municipale. Il y a également les forces de police qui sont intervenues, si je ne me trompe pas, le mercredi 3 avril pour la répression de la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Donc on a eu un relevé par rapport aux arrestations, aux amendes qui ont été faites. On a eu moins de 3,5 tonnes, on a eu plus de quand même, si je peux me permettre, de personnes qui n'ont pas respecté les panneaux STOP ou autres que des véhicules 3,5 tonnes, mais ils vont réitérer leurs interventions.

Madame FERNANDEZ : Vous pouvez nous dire combien ?

Madame le Maire : Alors, un camion, seulement, de mémoire, et puis je crois que c'était une dizaine de véhicules. Bon, comme je dis, après, ça dépend à quel moment ils sont venus sur la commune, à quelle heure, c'est toujours pareil, c'est toujours le problème.

Donc concernant l'agenda des cérémonies, le 28 avril à 10h30, souvenir des victimes et héros de la Déportation. 1^{er} mai à 10h30, Journée Internationale des Droits des Travailleurs, le 8 mai à 10h30, 79^{ème} anniversaire de la Victoire.

Donc, écoutez, je n'ai plus d'autres points de Conseil à vous annoncer donc la séance – si, attendez, excusez-moi – vous allez signer le budget, bien sûr, donc la séance est levée, il est 20h43,44.

Madame FERNANDEZ : Non, 19h.

Madame le Maire : Excusez-moi, je n'ai pas mes lunettes, c'est 19h, voilà, merci à vous et n'oubliez pas d'aller voter le budget.

Madame MARIINI : Signer le compte administratif et le compte de gestion.

Madame le Maire : Le budget, le compte administratif et le compte de gestion.

La séance est levée à 19h45.